



## Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

*Le progrès par la justice*



*Dans le prétoire, l'accusée Ieng Thirith, ancienne Ministre des affaires sociales du régime khmer rouge.*

### Nouvel examen de l'état de santé de Ieng Thirith annoncé pour la fin août

Fin juin, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a annoncé que l'état de santé de Ieng Thirith ferait l'objet d'un nouveau bilan à la fin août. Les poursuites à l'encontre de l'ancienne Ministre des affaires sociales avaient été disjointes du dossier n° 002, la Chambre estimant que l'altération de ses facultés cognitives la rendait inapte à être jugée.

Selon le calendrier fixé le 22 juin, l'examen médical de la patiente aura lieu les 27 et 28 août. Il sera suivi, les 30 et 31 août, de l'audience consacrée à la présentation et à la discussion des conclusions des experts. La Chambre de première instance déterminera alors si les traitements qu'elle a ordonnés depuis que la question lui a été renvoyée par la Chambre de la Cour suprême ont amélioré l'état de santé de Ieng Thirith et si celle-ci est apte à être jugée.

Ieng Thirith avait été mise en accusation pour

génocide, crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949 en septembre 2010, au même titre que Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, son époux.

En novembre dernier, la Chambre de première instance a considéré que Ieng Thirith n'était pas apte à être jugée, cinq experts médicaux ayant conclu qu'elle souffrait d'une altération progressive et dégénérative de ses facultés cognitives, fort probablement due à la maladie d'Alzheimer. La Chambre a disjoint les poursuites engagées à son encontre dans le dossier n° 002 et ordonné sa mise en liberté immédiate. Cette dernière mesure a cependant fait l'objet d'un appel devant la Chambre de la Cour suprême. En décembre, celle-ci a renvoyé la question devant la Chambre de première instance, au motif que les CETC devaient épuiser toutes les mesures à leur disposition pour aider Ieng Thirith à recouvrer un état de santé qui la rendrait apte à être jugée.

*Lire la suite en page 2*

#### Dans ce numéro

2-3 Nouvelles et commentaires

4-5 Dans le prétoire

6 Activités de sensibilisation aux CETC

7 Sensibilisation et partenariat

8-9 Actualité judiciaire

10 Décisions et audiences

11 Calendrier des activités de sensibilisation

12 Contact

## Procureurs japonais en visite aux CETC

Le 6 juin, un groupe de procureurs japonais et de spécialistes judiciaires de l'Agence japonaise de coopération internationale a assisté à une audience du procès et rencontré des ressortissants japonais travaillant aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Parmi les visiteurs se trouvaient les procureurs Noriko Shibata et Tomohiro Yokoyama, affectés au Département de coopération internationale du Ministère japonais de la justice. Le Département est en charge de l'assistance technique fournie à la justice cambodgienne par l'Agence japonaise de coopération internationale. Ses deux représentants ont profité d'un bref séjour d'évaluation du programme pour visiter les CETC.

Les neuf visiteurs ont également bénéficié d'une présentation générale de la juridiction par les soins de la Section des affaires publiques, et ont été nombreux à faire des commentaires positifs sur leur visite.

## Nouveau bilan de santé pour Ieng Thirith

(Suite de la page de couverture)

À la demande de la Chambre de première instance, les experts médicaux ont conçu des mesures thérapeutiques visant à améliorer les facultés cognitives de la patiente, à charge pour ses médecins traitants de les appliquer : réduction progressive de la prise de Lexomil, administration de rivastigmine en timbres transdermiques pendant 18 semaines et thérapie de stimulation cognitive pendant trois mois. Le nouvel examen médical de Ieng Thirith a été programmé pour survenir dès que possible après la fin de ces traitements.

Trois des experts médicaux initiaux ont été désignés pour établir ce bilan – les docteurs John Campbell, Huot Lina et Seena Fazel. Ce dernier comparaitra au nom des autres.

Pour faire place aux deux journées d'audience consacrées à la santé de Ieng Thirith, le procès du dossier n° 002 ne se poursuivra que pendant trois jours durant la dernière semaine d'août, du lundi 27 au mercredi 29.

(L'original en anglais de cet article a été édité par Susan Lamb, juriste hors classe de la Chambre de première instance.)

## Les CETC accueillent une délégation du Congrès américain



Les visiteurs américains rencontrent Tony Kranh et Knut Rosandhaug du Bureau de l'Administration.

Le 14 juin, quatre responsables du Congrès des États-Unis ont visité les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour prendre la mesure du travail accompli par la juridiction.

Après avoir assisté pendant une matinée aux débats du procès des dirigeants khmers rouges Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary, les visiteurs, tous membres de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, se sont entretenus des réalisations de la juridiction et des défis

qu'elle doit surmonter avec MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, Directeur par intérim et Directeur adjoint de l'Administration.

Les États-Unis comptent parmi les partisans les plus dévoués des CETC, dont ils sont aussi de généreux donateurs.



Les visiteurs américains accompagnés par Yuko Maeda, chargée d'affaires publiques aux CETC.

## Nouvel engagement financier suédois

Le 14 juin, la Suède a annoncé une nouvelle contribution aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). D'un montant de 28 millions de couronnes suédoises (environ 4 millions de dollars des États-Unis), elle sera destinée à la composante internationale de la juridiction, et répartie sur les années 2012 et 2013.

« Nous tenons à exprimer notre gratitude au Gouvernement suédois pour cette généreuse contribution qui survient au moment crucial où la composante internationale des CETC fait face à un important déficit. Grâce à elle, la juridiction est à l'abri de toute interruption immédiate dans sa mission de justice pour le peuple cambodgien », ont déclaré MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, Directeur par intérim et Directeur adjoint de l'Administration.

C'est la deuxième fois que la Suède contribue au financement des CETC.

## Nouveau juge suppléant nommé à la Chambre préliminaire



Le 7 juin, le juge tanzanien Steven J. Bwana a remplacé la juge Kathinka Lahuis en qualité de juge international suppléant auprès de la Chambre préliminaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Le magistrat tanzanien a été nommé par S. M. le Roi Norodom Sihamoni, cette nomination ayant été proposée par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et approuvée par le Conseil

supérieur de la magistrature du Cambodge.

La carrière juridique du juge Bwana, à la fois nationale et internationale, s'étend sur plus de 38 années, pendant lesquelles il a été juge, greffier et juriste. Titulaire d'une licence et d'une maîtrise en droit de l'Université de Dar es-Salaam (Tanzanie), il a également obtenu une maîtrise et un doctorat en droit de l'Université pontificale du Latran à Rome (Italie), respectivement en 1980 et en 1982. Avant de rejoindre les CETC, le juge Bwana siégeait à la Cour d'appel de Tanzanie.



## Dossier n° 003 : les procureurs n'ont pas jugé nécessaire d'étendre la saisine des juges d'instruction

Sur fond de conjectures parues dans la presse concernant une extension de l'instruction du dossier n° 003, les procureurs des Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens (CETC) ont publié le 5 juin une déclaration annonçant qu'ils n'avaient pas consenti à étendre la saisine des juges d'instruction au-delà des faits visés dans le réquisitoire introductif.

Les co-procureurs Chea Leang et Andrew Cayley ont déclaré qu'ils avaient effectivement reçu des « informations alléguant des faits nouveaux » dans le cadre du dossier n° 003, mais qu'ils avaient décidé, après examen attentif, de ne pas en saisir les co-juges d'instruction.

Selon les procureurs, les allégations se rapportaient à des incursions militaires menées par le Kampuchéa démocratique en territoire vietnamien. Outre que des faits relatifs à de telles incursions avaient déjà fait l'objet d'enquêtes dans le cadre du dossier n° 002, les faits nouvellement dénoncés n'avaient « aucun rapport avec les sites de crimes visés dans le

dossier n° 003 » et leur considération « étendrait l'instruction en cours au-delà des faits qui sont nécessaire à l'investigation des responsabilités relatives aux crimes visés dans le Réquisitoire introductif du dossier n° 003 ».

L'instruction du dossier n° 003 s'est ouverte à la requête du co-procureur international le 7 septembre 2009. Le magistrat international avait alors pris deux réquisitoires introductifs contre cinq personnes dont l'identité n'étaient pas divulguée.

Ces deux réquisitoires deviendraient respectivement les dossiers n° 003 et 004. Selon un communiqué de presse publié par le co-procureur international à l'époque, le premier demandait aux juges d'instruction d'informer sur huit situations de fait qualifiables de meurtre, torture, détention illégale, travail forcé et persécution.

En avril 2011, le co-juge d'instruction international Siegfried Blunk et son homologue cambodgien You Bunleng ont considéré que l'instruction du dossier n° 003 était

terminée. Le co-procureur international a toutefois demandé que l'information soit approfondie. Remplaçant le juge Blunk démissionnaire, le juge d'instruction suppléant Laurent Kasper-Ansermet a mené des enquêtes supplémentaires dans le cadre du dossier n° 003, jusqu'au moment de sa propre démission au début du mois de mai dernier.

La loi n'autorise les co-juges d'instruction à élargir leur champ d'investigation que sur réquisitoire supplétif des co-procureurs.

Dans leur récente déclaration publique, les co-procureurs ont également réitéré qu'il n'engageraient pas d'autres poursuites au-delà des dossier n° 003 et 004, soulignant la priorité à accorder à la conduite efficace des enquêtes et procès en cours devant les CETC.



## Formation : justice transitionnelle et sexospécificités



Séance de formation réunissant responsables et membres du personnel des CETC.

Le 22 juin, une quarantaine de membres du personnel judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont participé à une journée de formation consacrée à la question des violences sexuelles dans un contexte de justice transitionnelle.

La formation « Sexospécificités et justice transitionnelle » était organisée par la Section d'appui aux victimes pour permettre aux participants de se pencher sur les principes fondamentaux de la justice transitionnelle et de ses implications sexospécifiques.

Dirigée par Mme Caitlin Reiger, experte consultante, la séance a réuni 42 participants (28 femmes et 14 hommes), représentant les trois chambres, le Bureau des co-procureurs, la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles et la Section d'administration judiciaire.

Les participants ont eu l'occasion de réfléchir aux possibilités de donner une dimension sexospécifique aux activités judiciaires et parajudiciaires des CETC.



M<sup>me</sup> Caitlin Reiger, experte consultante, dirige la séance de formation.



Au nombre des participants, M. Andrew Cayley, co-procureur international.

## Dans le prétoire

Avant les vacances du 22 juin, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a entendu ce mois six témoins dans le cadre du premier procès du dossier n° 002. Ce dossier a été disjoint pour que Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan, co-accusés de crimes contre l'humanité, violations graves des conventions de Genève de 1949 et génocide, puissent être jugés en plusieurs procès successifs portant chacun sur une portion distincte de la décision de renvoi.

Le premier procès, ouvert en novembre dernier, porte sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le cadre des première et deuxième phases des déplacements forcés de population, à savoir le déplacement de la population de Phnom Penh en avril 1975 et les déplacements des populations d'autres régions de 1975 à 1977. En juin, la Chambre a poursuivi l'examen de la structure administrative et des communications du Kampuchéa démocratique, ainsi que de certains aspects des rôles des accusés.



M<sup>e</sup> Pich Ang, co-avocat principal cambodgien pour les parties civiles.



M<sup>me</sup> Chea Lean, co-procureur cambodgienne.



Le banc de la Défense avant l'ouverture d'une audience dans le premier procès du dossier n° 002..



### **Sar Kimlomouth,** **témoin 4-5 juin**

M. Sar, 80 ans, ancien directeur adjoint de la Banque nationale du Kampuchéa démocratique, a été entendu sur la direction du Comité du commerce, sur l'organisation de la Banque et sur ses réunions avec des délégations commerciales étrangères.

### **Sao Sarun, témoin** **5-7 et 11-12 juin**

M. Sao, 80 ans, fermier de la province d'Oddar Meanchey, qui fut secrétaire de district puis de secteur sous les Khmers rouges, a été interrogé sur les communications avec le pouvoir à Phnom Penh et ses rencontres avec Pol Pot et Nuon Chea. Il a également répondu à des questions sur la réouverture des marchés et la remise en circulation de la monnaie.



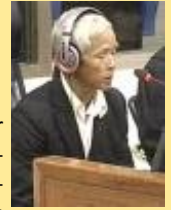
### **Khoem Ngorn,** **témoin** **7 et 11 juin**

M. Khoem, 57 ans, de la province de Takeo, avait déclaré avoir été recruté comme enfant soldat par les Khmers rouges et avoir ensuite travaillé au Ministère des affaires étrangères comme accompagnateur pour les délégations étrangères. Il a été interrogé sur ses tâches au Ministère, son expérience militaire, les purges, l'évacuation des centres urbains et les séances d'autocritique.



### **Ouen Tan,** **témoin** **13-14 juin**

M. Ouen est un fermier de la province de Battambang qui fut messager et garde du corps de Pol Pot. Il a été interrogé sur les tâches qui étaient les siennes, les réunions des dirigeants khmers rouges et les faits qui s'étaient déroulés à K-1, la résidence de Pol Pot.



### **Yun Kim,** **témoin** **19-20 juin**

M. Yun était chef de commune dans la province de Kratie sous les Khmers rouges. Ce fermier de 70 ans a déposé sur les rôles des hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique, l'établissement des coopératives ainsi que la structure et l'organisation des secteurs et districts. Il a également répondu à des questions sur les mariages forcés, le traitement des Chams, les purges et le conflit armé avec le Viet Nam.



### **Khiev Neou,** **témoin** **20-21 juin**

Cet ancien moine bouddhiste âgé de 79 ans a été le dernier témoin à comparaître avant les vacances judiciaires. Il avait déclaré avoir été défroncé en 1975 et envoyé dans la zone Sud-Ouest pour y travailler sous les ordres du chef militaire khmer rouge Ta Mok, aujourd'hui décédé. Il a été interrogé sur l'obligation pour les moines de défroncer, la pratique de la religion et les séances d'autocritique. Il a aussi répondu à des questions sur ses souvenirs des évacuations, de l'établissement des coopératives et de ses rapports avec Ta Mok.



**Note de la rédaction :** Les aspects juridiques de la rubrique « Dans le prétoire » ont été vérifiés par la Chambre de première instance dans la version en anglais de la Gazette des Chambres. Les transcriptions intégrales des audiences sont disponibles sur le site Web des CETC. Voir la page <http://www.eccc.gov.kh/fr/Case002-transcripts/fr>.



## Des avocats font l'objet d'un avertissement pour inconduite

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a rendu le 29 juin sa décision écrite relative à l'inconduite de deux avocats de la Défense internationaux. Cette décision faisait suite à l'avertissement verbal qu'elle leur avait adressé lors de la dernière audience avant les vacances judiciaires.

À l'audience en question, le juge Nil Nonn, Président de la Chambre, s'était notamment prononcé en ces termes : « Au cours des audiences tenues dans le cadre du dossier n° 002/01, la Chambre a constaté des actes d'inconduite récurrents de la part de la défense de Nuon Chea, et en particulier de la part des membres internationaux de cette équipe. » Il a ajouté que ces manquements déontologiques, incluant la divulgation non autorisée de documents confidentiels et la tenue de propos irrespectueux, seraient aussi portés à la connaissance des barreaux compétents.

La décision est la première à être rendue par la Chambre en application de la règle 38 du Règlement intérieur qui concerne l'inconduite d'un avocat. Selon le communiqué de presse publié par la Chambre le 29 juin, le comportement de M<sup>es</sup> Michiel Pestman et Andrew Ianuzzi

« témoigne d'un mépris systématique des obligations et des normes déontologiques qui incombent aux avocats », et ce, notamment en raison des actes suivants :

- Des propos et un comportement manquant de respect aux CETC et perturbant les débats ;
- La divulgation non autorisée d'informations confidentielles, notamment à la presse ;
- L'inobservation des dispositions régissant les CETC et des ordonnances de la Chambre visant à protéger les droits de l'accusé Nuon Chea.

La Chambre a également notifié l'inconduite constatée aux barreaux d'Amsterdam (Pays-Bas) et de l'État de New York (États-Unis), dont relèvent respectivement M<sup>es</sup> Pestman et Ianuzzi, pour que ces organisations professionnelles prennent les mesures qui s'imposent. L'Ordre des avocats du Royaume du Cambodge a aussi été informé.

Par sa décision, la Chambre entendait en outre avertir la presse des conséquences néfastes que des divulgations non autorisées pourraient avoir sur la sécurité des victimes et des témoins, ainsi que sur d'autres garanties du procès équitable. Elle a engagé la presse à s'assurer que les informations qui lui ont été communiquées relevaient du domaine public.



M<sup>e</sup> Michiel Pestman, co-avocat de Nuon Chea



M<sup>e</sup> Andrew Ianuzzi, co-avocat de Nuon Chea

## Galerie du public

Les audiences du dossier n° 002 ont été suspendues le 21 juin pour faire place aux vacances judiciaires d'été de la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Depuis les premiers débats du procès consacrés le 21 novembre 2011 aux déclarations liminaires, la Chambre a tenu 78 journées d'audience et entendu en tout 18 témoins, experts et parties civiles. Au 21 juin, 43 626 personnes avaient pris place dans la galerie du public pour assister au procès. Quatre vingt pour cent de ces visiteurs étaient des Cambodgiens amenés gratuitement de leurs provinces par les CETC.

Les audiences doivent reprendre le mercredi 18 juillet. Elles continueront d'être consacrées à l'examen de la structure administrative et des communications du Kampuchéa démocratique, ainsi qu'à certains aspects des rôles des accusés au sein du régime. Parmi les témoins appelés à comparaître dans les semaines à venir figurent trois experts : l'universitaire américain David Chandler sera entendu en juillet, et deux anciens journalistes en octobre, à savoir le Britannique Philip Short et l'Américaine Elizabeth Becker.

DATE	PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Cambodge		Étranger	Cambodge	Étranger				
	Section des affaires publiques	Autres							
04/06/2012	200	3	18	5	4	8	42		280
05/06/2012	330	3	3	7	5	7	42		397
06/06/2012	470	4	1	6	4	6	25		516
07/06/2012	515	3	3	7	3	7	32		570
11/06/2012	458	3	6	7	6	6	45		531
12/06/2012	650	20	27	11	5	6	46	1	766
13/06/2012	400	36	3	8	3	5	35		490
14/06/2012	420	50	3	7	6	4	20		510
19/06/2012	400	4	5	12	7	6	45		479
20/06/2012	440	3	18	7	8	3	35		514
21/06/2012	700	2	10	9	5	5	28		759
<b>Totaux pour juin</b>	<b>4983</b>	<b>131</b>	<b>97</b>	<b>86</b>	<b>56</b>	<b>63</b>	<b>395</b>	<b>1</b>	<b>5812</b>
<b>Totaux pour les journées 1 à 78 (nov. 2011-juin 2012)</b>	<b>35381</b>	<b>1178</b>	<b>1060</b>	<b>1413</b>	<b>700</b>	<b>578</b>	<b>3101</b>	<b>215</b>	<b>43626</b>



Des villageois de la province de Kampong Cham aux CETC pour assister aux audiences des 21 et 26 juin. Les 570 visiteurs du 21 juin représentaient 17 districts.

## Exposé : étude sur l'impact des CETC



Quelque 35 membres du personnel des CETC assistent à l'exposé du docteur Sonis.

Le 5 juin, un médecin américain effectuant un bref séjour au Cambodge est venu présenter aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) les résultats d'une étude consacrée à l'impact de la juridiction sur la santé mentale des Cambodgiens.

Le docteur Jeffrey Sonis, professeur associé de médecine sociale et de médecine familiale à l'Université de Caroline du Nord (États-Unis), a présenté les résultats des deux

premières phases d'une étude en trois phases sur l'impact des CETC. Environ 35 membres du personnel cambodgien et international de la juridiction ont assisté à cet exposé intitulé « Une justice qui guérit ? Les Cambodgiens face aux CETC. »

Financée par les National Institutes of Health, instituts de recherche nationaux américains, l'étude a pour but de mesurer l'impact psychosocial des CETC sur les Cambodgiens. Dans son exposé, le docteur Sonis a mis l'accent sur les changements observés dans divers domaines : la connaissance des CETC, l'attitude vis-à-vis de la juridiction, le désir de vengeance, le sentiment de justice face aux crimes commis à l'époque des Khmers rouges et les troubles post-traumatiques.

La première phase de collecte de données a eu lieu juste avant le début du procès de Kaing Guek Eav alias Duch, dans le dossier n° 001, et la deuxième peu après le prononcé du jugement en juillet 2010. Le Docteur Sonis est revenu au Cambodge en juin pour entamer la troisième phase, faisant suite au prononcé de l'arrêt dans le même dossier plus tôt cette année.

Le docteur Sonis a également effectué des recherches sur les commissions de vérité et de réconciliation qui ont siégé en Afrique du Sud et à Greensboro en Caroline du Nord.

## Étudiants en visite

En juin, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont accueilli quatre groupes d'étudiants étrangers venus assister aux débats du procès et s'informer sur la juridiction.

Le 4 juin, les CETC ont reçu la visite de 12 étudiants en droit de l'Université de San Francisco (États-Unis) qui étaient au Cambodge dans le cadre d'un programme de stages mené en partenariat avec l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh.

Le 8 juin, des étudiants en droit du Touro Law Center (New York, États-Unis) ont visité la salle d'audience des CETC et assisté à un exposé donné par la Section des affaires publiques.

Le 12 juin, un groupe de 20 étudiants du College of Charleston (Caroline du Sud, États-Unis) a assisté au procès et rencontré des représentants des CETC.

Le 20 juin, les CETC ont accueilli cinq lycéens et un enseignant de la Ivanhoe Grammar School (Melbourne, Australie) effectuant un voyage solidaire de trois mois au Cambodge.

## Une visiteuse de 89 ans aux CETC

Alors qu'elles tenaient leur dernière journée d'audience avant les trois semaines d'interruption des vacances judiciaires d'été, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont eu l'honneur d'accueillir une habitante de la province de Kandal âgée de 89 ans, très vraisemblablement la personne la plus âgée à avoir jamais visité le siège de la juridiction.

M<sup>me</sup> Seat a voulu assister au procès du dossier n° 002 ce 21 juin à la suite de la visite d'étude que son fils avait faite au siège des CETC, au musée de Tuol Sleng et au mémorial de Cheung Ek. La doyenne a expliqué qu'elle voulait voir le procès juste une fois avant de mourir.

M<sup>me</sup> Seat a également relaté avoir perdu cinq de ses 10 enfants à l'époque des Khmers rouges, ainsi que deux frères. La visite du musée et du mémorial avait ravivé



En visite aux CETC le 21 juin, M<sup>me</sup> Seat San, une habitante de la province de Kandal âgée de 89 ans.

en elle le souvenir de ses grandes souffrances. Poursuivant son récit, elle a dit qu'elle se sentait moins triste à présent.

« C'est le passé. Je suis triste d'avoir perdu mes cinq enfants, mais je ne peux rien

faire pour les ramener », a-t-elle déclaré, ajoutant que le fait de voir les dirigeants khmers rouges devant leurs juges l'aiderait à assumer le passé. « Je suis là pour voir juger les dirigeants khmers rouges. Ils le méritent. Ce n'est pas que je veuille me venger, mais c'est ce qu'ils méritent. »

L'octogénaire était venue à Phnom Penh avec une amie, M<sup>me</sup> Hem Thom, âgée de 78 ans, dans un groupe de 759 villageois venus des provinces de Kampong Cham et de Kandal pour voir le procès, et visiter Tuol Sleng et Cheung Ek.

Ces visites organisées au départ des provinces font partie des initiatives menées par les CETC pour associer le peuple cambodgien au processus de justice. Elles ont permis à 43 626 personnes d'assister au procès du dossier n° 002 qui a compté 78 journées d'audience depuis les déclarations liminaires du 21 novembre 2011. En tout, depuis l'ouverture du premier procès des CETC, celui du dossier n° 001 en mars 2009, la juridiction a accueilli grâce à ses programmes de sensibilisation près de 155 000 visiteurs.



## ***IWITNESS* : le pouvoir de la narration pour les survivants**

Dans son ouvrage photographique *IWitness: Voices from Survivors of the Khmer Rouge*, la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) présente une série de portraits de personnes qui ont survécu aux Khmers rouges.

Le livre est le fruit du projet narratif de la TPO et d'une collaboration avec la journaliste Zélie Pollon et le photographe Alan M. Thornton. Il consigne les interviews et photographies de survivants du régime khmer rouge, parmi lesquels de nombreuses parties civiles des dossiers n<sup>os</sup> 001 et 002 des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Le projet avait pour but de recueillir des récits personnels attestant non seulement de ce que le peuple cambodgien avait vécu sous les Khmers rouges, mais aussi des séquelles psychologiques qu'il en éprouve encore de nos jours. Il s'agissait d'associer au processus symbolique et national des CETC l'occasion pour les survivants de réfléchir à leur passé et d'exprimer ce qu'ils avaient vécu.

Le livre est en vente au bureau de la TPO, au prix de 10 dollars des É.-U. Tous les bénéfices de la vente reviendront directement aux survivants du régime khmer rouge auxquels la TPO fournit des soins psychotraumatologiques gratuits. Pour prendre contact avec la TPO : tél. : +855 (0)23 63 66 992  
courriel : admin@tpocambodia.org

## **Projections participatives dans les villages et les universités**

De janvier à juin, la Transcultural Psychosocial Organization du Cambodge (TPO) et le International Center for Conciliation-Cambodia (ICfC) ont encadré à travers le pays 24 séances de projection (14 en zone rurale et 10 en milieu universitaire) du documentaire participatif *WE WANT (U) TO KNOW*.

Le film, réalisé par des survivants du régime khmer rouge habitant la province de Takeo, est conçu pour que le public s'identifie aux acteurs, partage ses propres expériences et contribue à la constitution d'une mémoire collective du passé douloureux du Cambodge. La TPO et l'ICfC ont assuré ces projections avec le soutien financier de la fondation Movies that Matter d'Amnesty International, qui favorise la projection de par le monde de films relatifs aux droits de l'homme.



« Mon mari et mes voisins me disaient de pas parler aux journalistes de ce que j'avais vécu. Le chef du village me disait de ne rien leur dire au cas où ils écriraient de mauvaises choses et causeraient des ennuis. J'ai changé de numéro de téléphone. Puis des gens d'une ONG m'ont expliqué que mon histoire pouvait contribuer à la justice. Avant de témoigner aux CETC, je me cachais toujours le visage pour aller au marché. Je me suis cachée jusqu'à ce qu'on m'encourage à parler. » (*IWitness*, extrait traduit de l'anglais.)

**Chin Met, 53 ans, Phnom Penh**

Les villageois ont relevé l'importance de montrer le film à la nouvelle génération ; de nombreux jeunes ont dit que le film les avait aidés à croire ce qui s'était passé

« Pour moi, [ce film] a été utile parce que maintenant je crois que ce régime a bien existé. C'est une partie de l'histoire à laquelle je ne croyais pas, même quand mes parents m'en parlaient. Après avoir vu le film, je pense que mes parents me disaient la vérité », a commenté un étudiant de la Norton University de Phnom Penh après la projection de *WE WANT (U) TO KNOW*.

Cette initiative de sensibilisation a touché 1 500 personnes dans les zones rurales de sept provinces, et 450 étudiants dans les villes de Battambang et de Phnom Penh. Le film a également été projeté dans le cadre de deux festivals internationaux de films ethnographiques, celui du Royal Institute of Anthropology (Londres, Royaume-Uni) en juin 2001, et celui de Göttingen (Allemagne) en mai 2012. Il sera également à l'affiche de la conférence *Imagining Cambodia* de la Northern Illinois University (États-Unis) en septembre 2012.

Pour plus d'informations, voir en ligne : <http://www.facebook.com/WWU2K>.



Étudiants en discussion après la projection du documentaire.

# Actualité judiciaire

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois de juin 2012. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

## Chambre préliminaire

Pendant la période considérée, la Chambre a réglé plusieurs questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers.

À l'issue de cette période, la Chambre restait saisie de deux appels et d'une demande relatifs au dossier n° 003. Les appels portaient sur des demandes de constitution de partie civile rejetées par les co-juges d'instruction. La demande reste confidentielle au moment de publier le présent numéro de la Gazette des Chambres.

## Chambre de la Cour suprême

La Chambre a poursuivi l'examen du classement « confidentiel » et « strictement confidentiel » de plus de 13 000 documents du dossier n° 001. Le 11 juin, elle a adressé un mémorandum intérieur sur la question aux organes et sections concernés des CETC (voir p. 10).

Dans le dossier n° 002, la Chambre a reçu le 11 juin un appel immédiat de Nuon Chea contre la décision rendue par la Chambre de première instance sur ses demandes tendant à ce que des mesures soient prises en application de la règle 35 du Règlement intérieur.

## Bureau des co-procureurs

**Dossier n° 002** Le Bureau a continué de déposer des actes de procédure dans le cadre du premier procès du dossier n° 002, notamment une réponse à l'appel de la Défense de Nuon Chea contre la décision de la Chambre de première instance relative aux mesures demandées à l'encontre du Premier Ministre Samdech Hun Sen, une demande en vue de produire au procès la biographie d'un témoin, une réponse à la demande de la Défense de Nuon Chea en vue de la divulgation d'une ordonnance de soit-communicé rendue dans le dossier

n° 003, une demande d'admission de déclarations de témoins relatives à la phase 1 des déplacements de population, une demande d'autorisation de fournir des documents confidentiels du dossier n° 002 aux témoins experts pour les aider à préparer leur comparution, une réponse à la demande de la Défense de Ieng Sary afin que se tienne une réunion de mise en état pour examiner la question de la consultation à distance du répertoire informatique « S », et une réponse à un acte de procédure de la Défense de Nuon Chea concernant des recherches qu'elle entendait entreprendre au DC-Cam.

Le Bureau a également continué de plaider en audience dans le cadre du premier procès du dossier n° 002. Il a présenté des arguments sur diverses questions de fond et de procédure, a produit des pièces et a participé à l'interrogatoire des témoins TCW-583, TCW-604, TCW-323, TCW-488, TCW-797 et TCW-321.

**Dossier n° 003** Le Bureau a publié un communiqué de presse afin de corriger des informations parues dans la presse concernant l'instruction du dossier, tout en tenant le public informé. Il continue d'analyser les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.

**Dossier n° 004** Le Bureau continue d'analyser les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.

**Activités de sensibilisation** Les membres du Bureau ont participé à de nombreuses activités de sensibilisation : ils ont rencontré des observateurs de l'Asian International Justice Initiative et répondu à leurs questions, participé à l'atelier « Sexospécificités et justice transitionnelle » organisé par le Cambodian Defenders Project, les ECCC et la Transcultural Psychosocial Organization pour les membres du personnel des CETC, présenté un exposé à une conférence sur la poursuite des crimes internationaux au niveau national intitulée « *Pluralism v. Harmonization: National Adjudication of International Crimes* », répondu aux demandes d'informations des expertes internationales Alison Barclay, Katrina Natale et Theresa de Langis concernant la question des violences sexistes devant les CETC, et répondu aux questions des uni-

versitaires Kate Cronin-Furman, Jeffrey Sonis et Luiji Cajani relatives à leurs travaux de recherche respectifs.



Des villageois de la province de Kampong Cham dans la galerie du public.

## Section d'appui à la Défense

### Dossier n° 002

**Nuon Chea** Le 11 juin, l'équipe de défense de Nuon Chea a interjeté appel de la décision de la Chambre de première instance sur sa demande tendant à ce que des mesures soient prises à l'encontre de Hun Sen. L'équipe a fait valoir que des déclarations du Premier Ministre cambodgien concernant Nuon Chea pourraient constituer une ingérence politique dans l'administration de la justice devant les CETC, en violation de la règle 35 du Règlement intérieur. L'équipe a également continué de contester le fait que la Chambre de première instance considère les pièces tendant à contester la crédibilité d'un témoin comme des preuves normales soumises aux conditions de production de la règle 87 du Règlement intérieur.

Le juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance, a annoncé que l'inconduite de certains membres de l'équipe serait portée à l'attention de leurs barreaux respectifs. Parmi les actes dénoncés figuraient les suivants : « Violation délibérée des injonctions de la Chambre ; Communication non autorisée à la presse de documents confidentiels ou strictement confidentiels ; Et déclarations faites dans le prétoire et qui dénotent un manque de respect envers les juges ou qui, d'une autre manière, ne correspondent pas aux normes déontologiques reconnues régissant la profession d'avo-



cat. » La Chambre a alors rendu sa décision relative à l'inconduite des avocats de Nuon Chea.

Le 20 juin, Nuon Chea a pris la parole dans le prétoire en réponse à la déposition d'un témoin sur l'évacuation de Phnom Penh le 17 avril 1975, mais il a été empêché de poursuivre cette déclaration qui dépassait le cadre de la déposition.

**leng Sary** En raison de problèmes de santé, leng Sary a été absent du prétoire pendant tout le mois de juin, mais a été autorisé à prendre part aux audiences par voie audiovisuelle. Son équipe de défense a continué de s'opposer aux demandes des co-procureurs visant à ce que des garanties de non-poursuite soient données à des témoins.

**leng Thirith** Une audience a été programmée à la fin du mois d'août pour déterminer si les traitements par médicament et stimulation prescrits qui ont été prescrits ont rendu leng Thirith apte à être jugée.

#### Dossiers n° 003 et 004

La Section d'appui à la Défense a continué de suivre l'évolution des dossiers et de veiller à ce que les droits des suspects soient respectés conformément aux normes internationales les plus strictes et aux meilleurs pratiques.

#### Héritage et sensibilisation

Au cours du mois de juin, des représentants de la Section ont rencontré Jeffrey Brand, doyen de la faculté de droit de l'Université de San Francisco (États-Unis), pour envisager une plus ample coopération dans le cadre de projets de recherche et d'assistance. Des représentants de la Section se sont également réunis avec des dirigeants de l'Ordre des avocats du Royaume du Cambodge et ont participé, à l'invitation de ceux-ci, à un atelier consacré à l'examen du code de déontologie des avocats cambodgiens, sous le patronage du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

ties civiles sur les purges pratiquées sous le régime khmer rouge. L'équipe a reçu d'Avocats sans frontières (ASF) 65 résumés relatifs à des victimes dans le dossier n° 002. Après traitement, elle en a déposé 26 auprès de la Chambre de première instance, retournant les autres à ASF pour vérification de certaines informations contradictoires.

La Section a reçu les candidatures de deux avocats étrangers et a aidé ceux-ci à préparer leur admission à l'Ordre des avocats du Cambodge.

**Sensibilisation** L'occasion a été donnée à 287 parties civiles de participer aux audiences et de rencontrer leurs avocats pendant leur séjour à Phnom Penh. La Section a organisé des séances de préparation et de suivi des audiences avec les avocats des parties civiles et les co-avocats principaux pour les parties civiles.

#### Réparations et mesures non judiciaires

Le 5 juin, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires, ainsi qu'un(e) juriste adjoint(e) de la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles, ont rencontré M. Chhang Youk, directeur du Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), ainsi que quatre membres du personnel du Centre, pour discuter de projets de réparation et de collaboration future avec la Section.

Le 6 juin, l'Équipe a tenu une réunion avec Youth for Peace (YFP), dans les locaux de l'organisation, pour travailler au projet des centres communautaires d'apprentissage de la paix.

Le 12 juin, aux CETC, l'Équipe a tenu une réunion avec les ONG (le DC-Cam, le CHRAC, l'ADHOC, le CDP, la TPO, YFP et l'ICfC) et les associations de victimes concernées. Elle visait la mise en commun des informations détenues par la Section et les ONG concernant l'élaboration des mesures non judiciaires. L'Équipe a passé en revue et actualisé la situation des projets des ONG, présenté et discuté la feuille de route des mesures non judi-

ciaires et considéré sa coopération avec les ONG partenaires.

L'Équipe a également assisté à l'atelier de formation « Sexospécificités et justice transitionnelle ».

## Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Le 1<sup>er</sup> juin, l'avocat principal cambodgien a donné une interview dans l'émission du Women's Media Center diffusée sur les ondes de la radio FM 102. Il a notamment parlé de la disjonction du dossier n° 002. Les co-avocats principaux ont également assisté à un exposé présenté par Jeffrey Sonis, professeur associé à l'Université de Caroline du Nord (États-Unis), sur l'impact psychologique du procès du dossier n° 001. La séance était organisée par la Section des affaires publiques.

Le 8 juin, la co-avocate principale internationale et la juriste Chea Samrach ont participé à une conférence sur la question de l'héritage des CETC organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge.

En juin, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont participé, dans le cadre du premier procès du dossier n° 002, à l'interrogatoire de six témoins de Phnom Penh et de province sur des questions relatives à la structure administrative et aux communications du régime du Kampuchéa démocratique.

Pendant les journées d'audience, les avocats des parties civiles et les co-avocats principaux ont veillé à ce que les parties civiles déposantes disposent d'informations de préparation et de suivi sur les questions juridiques d'ordre général, telle la disjonction du dossier n° 002, et sur les questions courantes relatives au procès et aux dépositions des témoins.

## Section d'appui aux victimes

**Travail juridique** L'Équipe de dépouillement et d'analyse a aidé les co-avocats principaux pour les parties civiles à analyser les informations fournies par des par-



## Décisions / Ordonnances

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont ou seront disponibles en ligne à l'adresse [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh).

### Chambre de première instance

**4 juin 2012** : « Décision relative à la requête en récusation présentée par Ieng Sary à l'encontre de la juge Cartwright »

La Chambre a rejeté la requête en récusation de la juge Silvia Cartwright. Ieng Sary fondait son action sur le fait que des communications avaient eu lieu entre la juge, le co-procureur international et le Directeur adjoint de l'Administration. La Chambre a considéré que les communications visées avaient trait à des réunions portant sur des questions de gestion et d'administration, dont la tenue avait déjà été jugée par elle-même et par la Chambre de la Cour suprême comme ne pouvant donner lieu à des sanctions ou à une récusation. La Chambre a également rejeté les mesures subsidiaires demandées par Ieng Sary, au motif qu'elles étaient mal fondées en droit.

**8 juin 2012** : « Décision relative au versement au dossier de nouveaux documents »

Suite à une décision antérieure ordonnant aux parties de mettre à disposition les documents sur lesquels elles entendaient se fonder au procès, la Chambre a versé au dossier 19 nouveaux documents.

**20 juin 2012** : « Décision statuant sur la demande des co-procureurs déposée en application de la règle 92 du Règlement intérieur et tendant à ce que des déclarations écrites de témoins et d'autres documents puissent être admis au procès en tant qu'éléments de preuve »

Dans l'intérêt d'une procédure à la fois efficace et équitable, la Chambre a dit que, dans certaines circonstances, les éléments de preuve présentés sous la forme de déclarations écrites ou de transcriptions de dépositions de témoins pouvaient être versés aux débats sans que le déclarant ne soit tenu de comparaître au procès pour interrogatoire. La Chambre a énoncé un certain nombre de critères d'admission à respecter afin d'assurer la

protection des droits des accusés, et a souligné que divers facteurs, comme l'absence d'un témoignage oral ou de toute possibilité de confrontation, seraient pris en compte pour apprécier la valeur probante et le poids à accorder à ce type d'éléments de preuve.

**29 juin 2012** : « Décision relative à l'inconduite des conseils de la défense de NUON Chea »

Ayant constaté une inconduite systématique de la part de conseils de Nuon Chea, la Chambre en a déféré aux barreaux d'Amsterdam (Pays-Bas) et de l'État de New York (États-Unis), afin que ceux-ci prennent les dispositions qui s'imposent, et elle en a également informé l'Ordre des avocats du Royaume du Cambodge. Les conseils ont été avertis que toute nouvelle inconduite les exposerait aux sanctions prévues à la règle 38 du Règlement intérieur.

### Chambre de la Cour suprême

**11 juin 2012** : « *Interoffice Memorandum: Review of Confidential and Strictly Confidential Documents on Case 001 Case File* » (mémoire relatif à l'examen des documents classés « confidentiel » et « strictement confidentiel » dans le dossier n° 001)

La Chambre a proposé une série de directives pour le reclassement des pièces du dossier n° 001, invitant les parties, sections et unités concernées à les commenter. Après examen des commentaires, elle communiquera ses directives définitives accompagnées d'une liste des documents classés « confidentiel » et, le cas échéant, « strictement confidentiel », à charge alors pour les parties de donner leur avis sur le classement de documents ou de catégories de documents spécifiques. Enfin, elle procédera à l'examen effectif des documents et prendra les décisions de reclassement qui s'imposent conformément aux directives arrêtées.

## Audiences publiques programmées (Pour un calendrier actualisé, consulter <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>)

### Devant la Chambre de première instance

Audiences consacrées à l'examen de la preuve dans la cadre du dossier n° 002  
(Lundi-jeudi, 9 heures-16 heures, sauf jours fériés)

### Vacances judiciaires

Les audiences reprendront le 18 juillet. Les prochaines vacances auront lieu les 15 et 16 octobre ainsi que du 29 octobre au 2 novembre.

## Informations pour assister aux audiences publiques

### **Attribution des places selon l'ordre d'arrivée**

Dans la galerie du public, 482 places sont mises à la disposition du grand public, des diplomates et de la presse (accréditation préalable requise). Dans le cas d'une journée d'audience ordinaire, les places sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des visiteurs. Un enregistrement préalable est obligatoire pour les groupes de plus de cinq personnes.

Les audiences commencent à 9 heures. Il est recommandé de se présenter au moins 45 minutes avant le début de l'audience afin de disposer du temps nécessaire à l'enregistrement et au contrôle de sécurité. L'accès n'est autorisé que sur présentation d'une pièce d'identité munie d'une photo.

### **Étiquette dans la galerie du public**

Un comportement digne et correct est exigé à tout moment. La tenue vestimentaire doit être conforme à la bienséance (éviter les vêtements de plage, les shorts, les tongs, etc.), et ne peut porter ni slogan, ni message soutenant

ou susceptible d'offenser une partie au procès. Les mineurs âgés de moins de 16 ans ne sont pas admis. Les personnes âgées de 16 à 18 ans doivent être accompagnées d'un adulte. Les téléphones portables, grands sacs, aliments et boissons ne sont pas autorisés dans la salle d'audience principale.

### **Langues des débats**

Une interprétation simultanée est assurée en khmer, anglais et français.

### **Comment se rendre aux CETC**

Le siège des CETC, contigu au quartier général des Forces armées royales cambodgiennes, est situé à Chaom Chau, sur la route nationale 4, à 16 km du centre de Phnom Penh. L'entrée des visiteurs se trouve à l'extrémité est de l'enceinte. Faute de transport public, il est recommandé aux visiteurs non motorisés de prendre un tuk-tuk ou un taxi.

Pour plus d'informations sur les visites des CETC, écrire à [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).



# Calendrier des activités de sensibilisation

## Activités diverses

**1<sup>er</sup> juin** : La Transcultural Psychosocial Organization (TPO) et le Women's Media Center (WMC) ont animé une émission de radio à lignes ouvertes. Vingt auditeurs ont fait part de leurs avis et préoccupations concernant l'impact psychologique des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

**14-15 juin** : Le Bureau des co-procureurs a assisté et présenté un exposé à la conférence *Pluralism v. Harmonization: National Adjudication of International Crimes* tenue aux Pays-Bas.

**18-19 juin** : L'International Center for Conciliation (ICFC) et la TPO ont projeté le film *We Want U to Know* à Pursat. Soixante villageois ont assisté à la projection et parlé de leurs propres expériences après avoir vu le film.

**22 juin** : La TPO et le WMC ont animé une émission de radio à lignes ouvertes. Vingt-deux auditeurs ont fait part de leurs avis et préoccupations concernant l'impact psychologique des CETC.

**22 juin** : L'atelier *Sexospécificités et justice transitionnelle* s'est tenu aux CETC à l'intention de responsables et de membres du personnel de la juridiction.

**27 juin** : Le Bureau des co-procureurs a rencontré des observateurs de l'Asian International Justice Initiative pour répondre à leurs questions sur la procédure et le fond du procès en cours.

**Juillet** : La Section d'appui aux victimes organisera un forum pour les parties civiles à Siem Reap. Les parties civiles du dossier n° 002 pourront s'entretenir de leurs droits et de l'actualité des CETC avec les co-avocats principaux pour les parties civiles.

**5 juillet** : Les CETC organiseront un forum public dans la ville d'Anlong Veng, ancien bastion khmer rouge, avec la participation de représentants du Bureau des co-procureurs, de la Section d'appui à la Défense, de la Section des affaires publiques et de la Section d'appui aux victimes.

**13 juillet** : La TPO et le WMC animeront une émission de radio à lignes ouvertes. Les auditeurs pourront faire part de leurs avis et préoccupations concernant l'impact psychologique des CETC.

**24-25 juillet** : La TPO et le Cambodian Defenders Project (CDP) organiseront un forum théâtral à Kampong Thom sur la question des violences sexistes sous le régime khmer rouge. Plus de 40 villageois sont attendus.



Accompagnés d'un enseignant, des lycéens australiens de la Ivanhoe Grammar School écoutent un exposé de la Section des affaires publiques.



Des villageois de la province de Siem Reap en visite d'étude aux CETC.

## Programme des CETC

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) produisent l'émission de radio hebdomadaire *Khmer Rouge on Trial* (les Khmers rouges face à leurs juges), diffusée le jeudi de 17 h 15 à 18 h 15 sur les fréquences 918 kHz AM et 105,75 MHz FM. Chaque programme fait le point des audiences de la semaine et reçoit des représentants des CETC qui expliquent les faits importants du procès. Les auditeurs téléphonent pour poser leurs questions ou exprimer leurs opinions.

Dans le cadre des **visites d'étude** organisées du lundi au jeudi par la Section des affaires publiques, des groupes de 300 à 500 villageois sont amenés de tout le pays pour assister aux audiences du dossier n° 002, suivre une visite guidée du Musée du génocide de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section facilite les **visites scolaires** assorties d'une séance d'information et organise des **projections vidéo locales** à travers le pays.

### CALENDRIER DU PROGRAMME DES CETC

Juin-août 2012

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
10	11 Audience 002	12 Audience 002	13 Audience 002	14 Audience 002 – Émission radio	15	16
17	18 Férié (khmer)	19 Audience 002	20 Audience 002	21 Audience 002 – Émission radio	22 Visite d'étude	23
24	25 Vacances	26 Vacances – Visite d'étude	27 Vacances – Visite d'étude	28 Vacances – Visite d'étude – Émission radio	29	30
1	2 Vacances	3 Vacances – Visite d'étude	4 Vacances	5 Vacances – Forum public – Émission radio	6 Visite scolaire	7
8	9 Vacances – Visite d'étude	10 Vacances – Visite d'étude	11 Vacances – Visite d'étude	12 Vacances – Conférence – Émission radio	13	14
15	16	17	18 Audience 002	19 Audience 002 – Émission radio	20	21
22	23 Audience 002	24 Audience 002	25 Audience 002	26 Audience 002 – Émission radio	27	28
29	30 Audience 002	31 Audience 002	1 Audience 002	2 Audience 002 – Émission radio	3	4
5	6 Audience 002	7 Audience 002	8 Audience 002	9 Audience 002 – Émission radio	10	11



# Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ **Route nationale 4, Chaom Chau, Porsenchey  
B.P. 71  
Phnom Penh (Cambodge)**

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrire à [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).



📞 **Numéros généraux** Tél. : +855 (0)23 861 500  
Fax : +855 (0)23 861 555

**Relations avec la presse** Tél. : +855 (0)12 861 669  
Tél. : +855 (0)12 488 023

**Visites des CETC** Tél. : +855 (0)12 488 029

**Appui aux victimes** Tél. : +(855) 023 214 291

@ **Sur la toile**  
**CETC** [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh)  
**UNAKRT** [www.unakrt-online.org](http://www.unakrt-online.org)

**Twitter** [twitter.com/KRTribunal](https://twitter.com/KRTribunal)  
**Flickr** [www.flickr.com/krtribunal](https://www.flickr.com/krtribunal)  
**Facebook** [www.facebook.com/krtribunal](https://www.facebook.com/krtribunal)  
**Youtube** [www.youtube.com/krtribunal](https://www.youtube.com/krtribunal)

## La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques*  
Rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques* ;  
Gabrielle HUBLER, *Consultante* ; Sarah COLLMAN, *Stagiaire* ; Kalyan SANN, *Rédactrice*  
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé des communications juridiques*  
Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio*

La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul objet d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.